



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-quatre et le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-sept novembre deux mil vingt-quatre.

Présents : 21

Excusé : 1

Pouvoirs : 7

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Patrick LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET
Madame Claudine DE RIVAS a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL

Absents :

Monsieur Julien DETREZ

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

DCM N°2024-84 : Commande publique - Attribution du marché public de travaux MAPA 2024-04 « entretien et maintenance des installations de climatisation chauffage »

Rapporteur : Antoine BRUNO

Il est indiqué à l'assemblée qu'en date du 12 septembre 2024 un avis d'appel public à la concurrence a été transmis pour publication au MONITEUR.FR Journal d'annonces légales pour un accord-cadre à bons de commandes passé selon la procédure adaptée.

Le présent marché a pour objet des prestations de maintenance et d'entretien des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux (chauffages et climatisations, chaudières individuelles, chaudières, pompes à chaleur, centrale de traitement d'air).

La remise des offres a été fixée au 14 octobre 2024.

Pour la partie maintenance les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement. L'estimation des services pour cette partie s'élève à 30 000 € HT /AN.

Pour la partie réparations les prestations seront réglées par application des prix figurant au bordereau des prix unitaires et les catalogues de pièces détachées. Cette partie sera traitée à bons de commande avec un montant maximum annuel de 20 000 € HT.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

15 candidats ont retiré le dossier de consultation et 4 offres sont parvenues dans les délais.
L'analyse de ces 4 offres a été menée par les services techniques de la commune.

Il est proposé en conclusion de cette analyse de retenir l'offre de la société ENERGETIQUE SANITAIRE arrivée en première position dans le classement des offres selon les critères énoncés au règlement de consultation (prix des prestations 40%, valeur technique 60%) pour :

- La partie maintenance un montant annuel de 14 975,00 € HT soit 17 970,00 € TTC
- La partie réparation un montant maximum annuel de 20 000 HT € soit 24 000 € TTC



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par les services techniques de la commune,

Le Conseil municipal, à l'Unanimité

DECIDE d'attribuer le MAPA 2024-04 relatif aux « Prestations de maintenance et d'entretien des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux » à la société ENERGETIQUE SANITAIRE pour :

- La partie maintenance un montant annuel de 14 975,00 € HT soit 17 970,00 € TTC
- La partie réparation un montant maximum annuel de 20 000 HT € soit 24 000 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces marchés publics ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la mise œuvre de ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet

